

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Commune de CAVEIRAC
Place du Château
30820 CAVEIRAC



MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE MAINTENANCE PRÉVENTIVE DES EXTINCTEURS DE LA VILLE DE CAVEIRAC

Date et heure limites de réception des offres

Mercredi 21 décembre 2022 à 12 Heures

Règlement de la consultation **RC**

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION	page 3
ARTICLE 2 : PARTIES CONTRACTANTES	page 3
ARTICLE 3 : POUVOIR ADJUDICATEUR	page 3
ARTICLE 4 : CONDITION DE LA CONSULTATION	page 3
ARTICLE 5 : MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION	page 5
ARTICLE 6 : MODALITES DE REMISE DES OFFRES	page 4
ARTICLE 7 : COMPOSITION DES OFFRES	page 6
ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	page 7
ARTICLE 9 : MODALITES DE SIGNATURE	page 8
ARTICLE 10 : VOIES DE RECOURS	page 8

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

La présente consultation a pour objet la maintenance préventive des extincteurs installés sur les différents sites de la Ville de Caveirac.

ARTICLE 2 : PARTIES CONTRACTANTES

Les parties contractantes sont, au sens de l'article 2 du CCAG/FCS approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021

- **d'une part**, La Ville de CAVEIRAC sis Place du Château - 30820 CAVEIRAC, dénommé La Ville dans le présent document.
- **d'autre part**, Le titulaire

ARTICLE 3 : POUVOIR ADJUDICATEUR

Le Pouvoir Adjudicateur est représenté par Monsieur le Maire de la Ville de Caveirac.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

4-1 Procédure retenue

La présente consultation est lancée en procédure adaptée. Elle sera soumise aux dispositions des articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique.

4-2 Durée du marché

Sous réserve de l'obligation de notification du marché au titulaire, le marché commence à courir à compter du 1^{er} janvier 2023, ou à la date de notification si elle est postérieure, pour une durée d'un an renouvelable 3 fois. L'acheteur a la possibilité de mettre fin au marché sans indemnité à chaque date anniversaire, à condition d'en aviser l'autre partie au moins 2 mois en avance par lettre recommandée avec accusé de réception.

4-3 Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **120 jours** à compter de la date limite de remises des offres.

4-4 Analyse des candidatures et jugement des offres

4.4.1 - Analyse des candidatures

Les critères intervenant au moment de l'analyse de la candidature sont :

Garanties et capacités professionnelles, techniques et financières

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes, il pourra demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous et qui ne saurait être supérieur à dix jours.

Seules les offres des candidatures jugées recevables seront examinées et éventuellement négociées.

Le pouvoir adjudicateur pourra décider de n'engager des négociations qu'avec les candidats dont les offres sont régulières et écarter de la négociation les offres inacceptables ou irrégulières.

La négociation pourra porter sur tout objet utile à l'acheteur public pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, mais elle ne devra pas modifier l'objet ou les conditions initiales d'exécution du marché qui ont fait l'objet de la mise en concurrence.

A l'issue de la négociation, le cas échéant, et après avoir intégré ou écarté les offres irrégulières ou inacceptables au sens du code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur procédera au classement des offres conformément aux critères de choix.

4.4.2 – Jugement des offres

Les offres devront être conformes aux prescriptions des clauses techniques.

Pour une bonne compréhension de l'offre, des demandes de précisions ou de compléments pourront être effectuées. Elles ne doivent pas avoir pour effet de compléter une offre incomplète ou de modifier de manière substantielle la proposition initiale.

Ce jugement sera effectué au moyen des critères suivants :

Critères de sélection des candidatures :

Garanties professionnelles, techniques et financières.

Critères d'attribution :

Le jugement sera effectué dans les conditions suivantes.

Les marchés seront attribués à l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères pondérés de la manière suivante :

Critère 1 (60%) : le prix des prestations

L'analyse du prix sera effectuée au vu du prix total global et forfaitaire porté à l'article 2 de l'Acte d'Engagement et selon un DQE (Détail Quantitatif Estimatif) permettant la comparaison des prix + prix de la maintenance. Le DQE ne sera pas communiqué aux candidats.

Critère 2 (40%) : La valeur technique de l'offre, appréciée au regard du mémoire technique

Le Pouvoir adjudicateur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure. Les candidats en seront informés.

ARTICLE 5 : MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable via la plateforme de dématérialisation : <http://www.midilibre-marchespublics.com>.

OU

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le Site internet de la Ville de Caveirac : www.mairie-caveirac.fr

ARTICLE 6 : MODALITES DE REMISE DES OFFRES

6-1 Langue de rédaction

Les offres seront intégralement et uniquement rédigées en langue française.

6-2 Unité monétaire de référence

La seule unité monétaire est l'**€uro**. A ce titre la totalité des montants **HT & TTC** de l'offre devra être libellée en **€uro**.

6-3 Date limite de remise des offres

La date limite de remise des offres est fixée au **mercredi 21 décembre 2022 à 12h00**.

6-4 Modalités de transmission des offres

Les candidats peuvent transmettent leur offre soit :

- 1 - sous pli cacheté
- 2 - par voie dématérialisée

1 – offre sous plis cacheté portant les mentions :

Offre pour :

**MAINTENANCE PREVENTIVE DES EXTINCTEURS DE LA VILLE DE
CAVEIRAC**

NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

VILLE de CAVEIRAC
Place du château
30820 CAVEIRAC

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

L'attention des candidats est attirée sur l'obligation d'indiquer leur nom et adresse sur l'enveloppe.

2 – offre par voie dématérialisée :

La transmission des candidatures et des offres des soumissionnaires peut se faire par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.midilibre-marchespublics.com>

LA SIGNATURE ELECTRONIQUE N'EST PAS EXIGEE dans le cadre de cette consultation

Les conditions techniques suivantes doivent être respectées :

Voir annexe 1

Copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Elle devra parvenir à la Ville de Caveirac avant la date et l'heure limites indiquées sur le présent règlement, et sera ouverte dans les conditions fixées à l'article 7 de l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics (virus, hors délais suite à aléas de transmission, impossibilité d'ouverture par l'acheteur public).

Adresse de dépôt / d'envoi de la copie de sauvegarde :

Mairie de CAVEIRAC
Place du Château
30820 CAVEIRAC

ARTICLE 7 : COMPOSITION DES OFFRES

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

« Pièces de la candidature »

Capacité juridique ou capacité du candidat à accéder à la commande publique :

1°) Déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion mentionnés au chapitre Ier du titre IV du Livre 1er du Code de la Commande Publique (CCP), (articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11), et notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;

Capacités économiques et financières du candidat :

2°) Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles (en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique), dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;

3°) Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents au vu de l'objet du présent marché public;

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen.

Capacités professionnelles et techniques du candidat :

4°) Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

5°) Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;

6°) Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique OU Certificats de qualifications professionnels.

La preuve de la capacité de l'entreprise peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'entreprise à réaliser la prestation pour laquelle elle se porte candidate.

S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le candidat doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques pourra mettre à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public.

Pour présenter sa candidature, le candidat peut utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>,

Pièces de l'« Offre »

- l'acte d'engagement, daté et signé.
- le Bordereau de prix, daté et signé
- le CCP, Cahier des Clauses Particulières, daté et signé.

- Le Mémoire technique et organisationnel de l'entreprise précisant les moyens humains et matériels affectés à la réalisation des prestations, le planning d'intervention, notamment pour la maintenance préventive, les marques et caractéristiques des produits concernés par le présent marché, l'état du stock de fournitures de l'entreprise, les moyens de traçabilité des prestations exécutés par l'entreprise et tout renseignement que le candidat jugera utile, daté et signé
- l'attestation de visite », délivrée par la Ville de Caveirac (**visite obligatoire**)

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

8.1 - Demande de renseignements

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

<http://www.midilibre-marchespublics.com>

OU

Par mail à l'adresse :

brigitte.codou@cavbeirac.fr

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de réception des offres. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 - Visites sur sites et/ou consultations sur place avant le 15 décembre 2022

Les entreprises devront se faire connaître auprès de :

Madame Aurélie DE SMET

Responsable du Service Technique

aurelie.desmet@caveirac.fr

L'offre du candidat sera déclarée irrégulière si le candidat n'a pas effectué la visite obligatoire avec un agent de la Commune et ne dispose pas du certificat délivré par la ville.

Article 9 : Modalités de signature de l'attributaire

La signature de l'acte d'engagement par l'attributaire vaut engagement sur l'ensemble des pièces contractuelles du présent marché.

9.1 - Signature en original papier :

Les candidats sont informés que l'acte d'engagement et les pièces du marché de l'attributaire seront, en cas de dépôt dématérialisé, re-materialisé pour signature du contrat. L'attributaire devra transmettre les documents, identiques à ceux remis dématérialisés, en original papier dument signé par la personne habilité à engager la société.

Article 10 : Voies de recours

En cas de litiges portant sur la procédure du présent marché et à défaut pour les parties de trouver une solution amiable, le Tribunal Administratif de Nîmes sera compétent pour en connaître.

Voies et délais de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nîmes

16 avenue Feuchères

30941 NIMES cedex 9

Téléphone : 04 66 27 37 00

Le Pouvoir Adjudicateur

**Le Maire,
Jean-Luc CHAILAN**

Le candidat

(date + cachet et signature)